



Projet : AOT glacier-crêpier/confiseur à La Garonne – Le Pradet  
Réf. : 2020-41 AOT  
Doc : Règlement de consultation (R.C)

**Service des Marchés Publics**

**2020-41 AOT**

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC  
PAR UN GLACIER-CREPIER-CONFISEUR  
A LA GARONNE AU PRADET**

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(R.C)**

**Date limite de réception des offres :**

**LE 19 JANVIER 2021 à 16H00**

## Table des matières

Table des matières.....	2
ARTICLE 1. Identification de la personne publique .....	3
ARTICLE 2. Objet.....	3
ARTICLE 3. Caractéristiques de l'appel à projet .....	3
ARTICLE 4. Durée .....	5
ARTICLE 5. Contenu du dossier et modalité .....	5
ARTICLE 6. Examen du dossier .....	6
ARTICLE 7. Formalités impératives avant ouverture (pour le futur occupant) .....	9
ARTICLE 8. Renseignements complémentaires .....	9

## **ARTICLE 1. Identification de la personne publique**

Mairie du Pradet

Hôtel de Ville - Parc Cravéro

83220 Le Pradet

Tél : 04.94.08.69.60

Email : [marches-publics@le-pradet.fr](mailto:marches-publics@le-pradet.fr)

Représentant de la personne publique : Hervé STASSINOS agissant en qualité de Maire.

## **ARTICLE 2. Objet**

La plage de la Garonne est un des fleurons touristiques de la Commune du Pradet fréquentée par un public composé plus particulièrement de familles et d'adolescents.

Au vu des nombreuses demandes qui lui ont été adressées, et soucieuse d'améliorer la qualité de l'accueil, la municipalité a décidé de permettre l'implantation d'un « glacier-crêpier-confiseur » sur un espace lui appartenant surplombant la plage.

La présente consultation concerne une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) basée sur une activité commerciale de « glacier-crêpier-confiseur » qui se situe sur l'espace défini par le plan joint, au lieu-dit de La Garonne au Pradet.

## **ARTICLE 3. Caractéristiques de l'appel à projet**

### **3.1 Cadre juridique de la procédure de consultation**

Il est précisé que le présent appel à projet ne vise pas à répondre à un besoin de la commune mais tend uniquement à permettre à un opérateur d'exploiter une activité commerciale sur un terrain dont la commune est propriétaire, et ce, suite à plusieurs demandes reçues en ce sens.

Le lieu objet de la présente consultation constituant une dépendance du domaine public, la consultation est réalisée en application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et notamment de l'article L. 2122-1-4 du CG3P.

Suite aux nombreuses demandes reçues, la commune a choisi de mettre en place une procédure concurrentielle (consultation), afin d'assurer les principes de libre concurrence et d'égalité de traitement des candidats.

La présente procédure n'a pas pour objet d'attribuer un marché public, un accord cadre ou une convention de délégation de service public mais de permettre la conclusion, d'une convention d'occupation du domaine public (AOT) avec le futur occupant qui sera retenu aux termes de cette procédure.

Il n'est donc pas fait application du code des marchés publics, ni des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

### 3.2 Organisation de l'appel à projet

Le présent appel à projet est une procédure ouverte : les candidats doivent remettre simultanément leur candidature et leur offre.

Elle est organisée selon les étapes suivantes :

- Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable :
  - Sur la plateforme dématérialisée AWS :  
<https://www.marches-publics.info>
  - Sur le site internet de la ville du Pradet :  
<https://www.le-pradet.fr/votre-mairie/les-marches-publics/>
- Les candidatures et les offres de tous les candidats ayant présenté un pli seront examinées par la commission ad'hoc ;
- A l'issue d'une analyse des offres, le choix du contractant est arrêté par la commission ad'hoc et les candidats évincés seront informés ;
- Une convention d'occupation du domaine public sera conclue avec l'occupant retenu.

### 3.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé 90 jours à compter de la limite de réception des offres.

### 3.4 Information des candidats non retenus

Les candidats dont la candidature ou l'offre n'aura pas été retenue par la commune seront informés par courrier adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou via la plateforme dématérialisée [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)

### 3.5 Primes et indemnités

Aucune prime ou indemnité ne sera accordée aux candidats dans le cadre de la présente consultation.

### 3.6 Déclaration sans suite ou infructueuse

La commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation ou de la déclarer infructueuse et ce à tout moment jusqu'à la signature de la convention d'occupation.

Les candidats ne peuvent prétendre à indemnisation ou dédommagement, y compris le candidat retenu à l'issue de la consultation

## ARTICLE 4. Durée

Cette autorisation est valable pour une période d'un an à compter de la date indiquée sur le courrier de notification de la convention. Il est renouvelable 4 fois, par reconduction expresse, pour une période de 12 mois, sans toutefois pouvoir excéder 5 ans.

## ARTICLE 5. Contenu du dossier et modalité

### 5.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Le cahier des charges valant convention (CCP valant CONVENTION)
- Annexe n°1 « plan de localisation »
- Annexe n°2 « Extrait charte d'utilisation du domaine public
- La lettre de motivation
- Cadre de réponses

### 5.2 Modalités d'obtention des documents de la consultation

L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction :

- Sur la plateforme dématérialisée AWS :

<https://www.marches-publics.info>

Préalablement au téléchargement du DCE, les candidats doivent procéder à leur identification en indiquant notamment une adresse électronique. L'attention des candidats est attirée sur l'importance de la communication d'une adresse électronique valide. En effet, toute information relative à d'éventuels compléments, modifications, ajouts de documents, report de date limite ou réponses aux questions relatives à la procédure sera communiquée par ce biais.

Dans le cas où un candidat aurait inscrit sur le profil acheteur une adresse courriel inadaptée ou erronée, la commune du Pradet ne pourra être tenue pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu être informé des modifications, compléments, ajouts, réponses (...) effectués.

- Sur le site internet de la ville du Pradet :

<https://www.le-pradet.fr/votre-mairie/les-marches-publics/>

- Le Dossier de Consultation peut également être remis gratuitement par mail, jusqu'à la date limite de réception des offres, à tout candidat qui en fait la demande par mail à la direction de la commande publique : [marches-publics@le-pradet.fr](mailto:marches-publics@le-pradet.fr)



Projet : AOT glacier-crêpier/confiseur à La Garonne – Le Pradet  
Réf. : 2020-41 AOT  
Doc : Règlement de consultation (R.C)

- Les documents peuvent également être retirés gratuitement à l'adresse suivante :

**Mairie du Pradet**  
Service de la Commande Publique  
Parc Cravéro  
83220 Le Pradet

### 5.3 Modifications de détail ou informations techniques complémentaires apportées au dossier de consultation

La commune se réserve le droit d'apporter des modifications de détail ou des compléments au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours francs avant la date limite de réception des offres et respecter les principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les éventuelles modifications du DCE seront mises en ligne et tous les candidats ayant téléchargé le DCE ou l'ayant retiré en communiquant une adresse électronique valide seront informés.

## ARTICLE 6. Examen du dossier

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros (€). Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français (par un organisme certifié), cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 Contenu du dossier

#### 6.1.1. Pièces à fournir :

Le candidat remettra un dossier complet permettant à la collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières comme son aptitude à assurer les prestations comme convenue dans le cahier des charges.

**Ce dossier comprendra :**

Lettre de motivation dûment renseignée (fournie dans les pièces de la consultation)
Photocopie de la carte d'identité
Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations fiscales et sociales
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
La détention d'un permis d'exploitation : exigé pour les établissements ayant une petite licence de restauration vendre une catégorie de boissons avec consommation sur place au moment du repas
Extrait Kbis de moins de 3 mois
Le cahier des charges valant convention, daté, paraphé.
Mémoire justificatif * ( <b>à l'aide de cadre de réponse</b> )

**6.2.2. Contenu attendu du mémoire justificatif :**

Le **mémoire justificatif** devra comprendre les dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.

Ce document rassemble les informations issues de l'analyse par le candidat des stipulations du cahier des charges.

Ce dossier sera analysé et noté en fonction de la pertinence de son contenu et non par son volume.

**Les candidats à l'occupation devront à minima :**

<b><u>N° de poste</u></b>	<b><u>Libellés</u></b>
1	<p align="center"><b><u>Projet de prestation proposée dont l'animation :</u></b></p> <p>Apporter une description détaillée de leur entreprise            Décrire de façon détaillée leur projet d'exploitation et d'animation            Expliquer en quoi la qualité des prestations proposées sera de nature à remplir les attentes de la municipalité décrites dans le cahier des charges et satisfaire les usagers</p>
2	<p align="center"><b><u>Variété des produits proposés :</u></b></p> <p>Décrire la variété du choix des produits qu'ils proposeront dans le cadre de cette AOT. Il est rappelé que les produits doivent être conformes à l'objet de l'AOT.</p>

3	<p style="text-align: center;"><b><u>Qualité des produits (ingrédients utilisés), leur provenance et leurs tarifs :</u></b></p> <p>Décrire la nature des produits présentés à la clientèle (par exemple : glaces artisanales, crêpes sucrées, gaufres, boissons non alcoolisées en canette, produits bio, provenance des produits...) ainsi que leur provenance - Les fiches produits seront les bienvenues</p> <p>Décrire leur politique générale en matière de tarification</p> <p>Préciser clairement les améliorations qu'ils projettent d'apporter pendant la durée de la convention.</p>
4	<p style="text-align: center;"><b><u>Confort des installations :</u></b></p> <p>Décrire la nature et la qualité des matériels utilisés, la nature et la qualité des installations (Confort des installations : chaises, tables, parasols, ...)</p>
5	<p style="text-align: center;"><b><u>Expériences et références dans le domaine :</u></b></p> <p>Décrire votre expérience et vos références dans le domaine objet de la présente consultation.</p>

Les candidats peuvent compléter leur offre de toute autre information qui leur semblera utile et qui pourrait y apporter une valeur ajoutée.

## 6.2 Critère de sélection des offres

Les critères de choix sont fixés et hiérarchisés de la manière suivante (notés sur 100 points) :

<b><u>N° de poste</u></b>	<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>Points</u></b>
1	Projet de prestation proposée dont l'animation	40
2	Variété du choix des produits relatif à l'objet du marché	20
3	Qualité des produits (ingrédients utilisés), leur provenance et leurs tarifs	20
4	Confort des installations	10
5	Expériences et références dans le domaine	10

## 6.3. Remise du dossier

Les dossiers contenant tous les éléments demandés à l'article 6.1.1 sont soit à :

- Déposer contre récépissé au Service des Marchés de la Mairie du Pradet
- Déposer Via la plate-forme de marchés publics : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)





Projet : AOT glacier-crêpier/confiseur à La Garonne – Le Pradet  
Réf. : 2020-41 AOT  
Doc : Règlement de consultation (R.C)

- Envoyer par courrier (**en recommandé avec accusé de réception**) à l'adresse suivante :

**Mairie du Pradet**  
Service de la Commande Publique  
Parc Cravèro  
83220 Le Pradet

**Avant le mardi 19 Janvier 2021 à 16h00**

## **ARTICLE 7. Formalités impératives avant ouverture (pour le futur occupant)**

Les attestations suivantes sont à fournir par le futur occupant avant toute occupation :

- Une déclaration administrative préalable d'ouverture d'établissement sera à faire en Mairie du Pradet service de la Police Municipale (04.94.21.32.16) 15 jours avant l'ouverture de l'établissement  
(Formation de 3 jours pour un nouvel exploitant – coût 580 € sans TVA / 1 jour pour exploitant plus de 10 ans – coût 250 € sans TVA - renseignements auprès de la CCI du Var service formation – Tel : 04.94.22.89.82)
- Une formation hygiène alimentaire obligatoire pour restauration rapide (formation de 2 jours de 392 € sans TVA / exonération totale si + de 3 ans d'expérience dans restauration (fournir justificatif KBIS) ou si un agent du personnel possède un diplôme en restauration (CAP...) postérieur à 2006, à fournir en pièce justificative (renseignements auprès de la CCI du Var service formation – Tel : 04.94.22.89.82)

## **ARTICLE 8. Renseignements complémentaires**

Service à contacter pour des renseignements administratifs :

- Service des marchés de la ville du Pradet : [marches-publics@le-pradet.fr](mailto:marches-publics@le-pradet.fr)
- Plateforme marchés publics : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)